

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2019COMMUNE DE
LUITRÉ-
DOMPIERRE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 28
Présents : 21
Votants : 25
Pouvoirs : 04

Date de la convocation :
21 mars 2019

Date d'affichage :
21 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Joël MAUPILLÉ, Maire, après convocation en date du 21 mars 2019 adressée individuellement par écrit à chacun des membres.

Présents : Maire délégué : M. BALLUAIS

Adjoints : Mme GALODE – M. TALIGOT – M. DELAUNAY JP – M. PIVETTE – M. GARDAN – M. DELAUNAY M – M. CORBIN –
Mme BLIN – M. BÉCHU – Mme PAQUET – Mme BELAIR – Mme CHEMIN – M. PARIS – M. GÉHANNIN – Mme MAILLARD – M. BESNIER – Mme GARCIES – M. LIGER – M. MAURAI –

Excusés : M. ROGER (pouvoir à M. GARDAN) – Mme SALMON (absente) – M. SEYEUX (pouvoir à M. GÉHANNIN) – Mme BETTON (absente) – Mme MORAZIN (absente) – M. PHILIPPART (pouvoir à Mme MAILLARD) – Mme BERTEL (pouvoir à M. MAURAI) –

Secrétaire de séance : Monsieur TALIGOT Francis est désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/045 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMUNE DE DOMPIERRE-DU-CHEMIN

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Monique GALODÉ présente le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Joël MAUPILLÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultats reportés	/	87 744.36	57 308.91	/	57 308.91	87 744.36
Opérations de l'exercice	454 975.27	512 710.10	119 961.37	181 311.62	574 936.64	694 021.72
TOTAUX	454 975.27	600 454.46	177 270.28	181 311.62	632 245.55	781 766.08
Résultats de clôture	/	145 479.19	/	4 041.34	/	149 520.53
Restes à réaliser	/	/	19 000.00	/	19 000.00	/
TOTAUX CUMULES	/	/	19 000.00	4 041.34	19 000.00	149 520.53
TOTAUX DEFINITIFS	/	145 479.19	14 958.66	/	/	130 520.53

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus – vote à mains levées : 23 votants – Pour : 23 – Contre 0 – (Le Maire et le Maire délégué s'étant retirés de la salle au moment du vote)

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/046 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMUNE DE LUITRÉ

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Madame Monique GALODÉ** présente le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par **Monsieur Joël MAUPILLÉ, Maire**, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultats reportés	/	120 934.51	/	143 894.28	/	264 828.79
Opérations de l'exercice	766 224.23	954 617.69	837 757.54	847 080.14	1 603 981.77	1 801 697.83
TOTAUX	766 224.23	1 075 552.20	837 757.54	990 974.42	1 603 981.77	2 066 526.62
Résultats de clôture	/	309 327.97	/	153 216.88	/	462 544.85
Restes à réaliser	/	/	586 609.85	249 401.17	586 609.85	249 401.17
TOTAUX CUMULES	/	309 327.97	586 609.85	402 618.05	586 609.85	711 946.02
TOTAUX DEFINITIFS	/	309 327.97	/	183 991.80	/	125 336.17

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus – vote à mains levées : 23 votants – Pour : 23 – Contre 0 – (Le Maire et le Maire délégué s'étant retirés de la salle au moment du vote)

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/047 : AFFECTATION DU RESULTAT 2018 – COMMUNE LUITRE-DOMPIERRE

Après étude du compte administratif 2018, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

FONCTIONNEMENT

L'excédent de fonctionnement de clôture 2018 s'élève à (A) + 454 807.16 €
(y compris le report de l'exercice 2017 : + 208 678.87 €)

INVESTISSEMENT

001 – Résultat de clôture de l'exercice 2018 (B) + 157 258.22 €
(y compris le report de l'exercice 2017 : + 86 585.37 €)

Excédent.....(C = A+ B) + 612 065.38 €

RESTES A REALISER

Dépenses (D) - 605 609.85 €

Recettes (E) + 249 401.17 €

Besoin de financement (F = D-E) - 356 208.68 €

Besoin de financement (Ex 2018 + RAR) (G = F+B) - 198 950.46 €
(1068)

L'excédent de fonctionnement à reporter au budget

Article 002 est.....(A-G).....255 856.70 €

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/048 : VOIRIE - BUDGET 2019

Monsieur le Maire donne la parole à M. TALIGOT et à M. DELAUNAY JP qui présentent le projet de budget de la voirie

Section de fonctionnement		
	Projet	Vote
Entretien	61 893.09	61 893.09
Gestion	80 371.54	80 371.54
TOTAL.....	142 264.63	142 264.63

Section d'investissement		
	Projet	Vote
Travaux	64 790.40 €	64 790.40 €
A déduire		
Déficit d'Investissement 2018	275.94 €	275.94 €
Récupération TVA (travaux 2017)	6 445.90 €	6 445.90 €
Amortissements	4 458.86 €	4 458.86 €
TOTAL BUDGET SVFNE	53 609.70 €	53 609.70 €
TOTAL TRAVAUX DE VOIRIE.....	195 874.33 €	195 874.33 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

➤ Vote (25 votants – 25 pour) le budget 2019 arrêté au montant global de 195 874.33 €

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/049 : VOTE DU BUDGET 2019 – COMMUNE LUITRE-DOMPIERRE

Faisant suite à la présentation des propositions budgétaires pour 2019, il est proposé de procéder au vote du budget lequel peut se résumer ainsi :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **1 694 658.70 €**

La section d'investissement s'équilibre à la somme de **1 688 848.65 €**

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

➤ Vote (25 votants – 25 pour) le budget 2019 arrêté au montant global de 3 383 507.35 €

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/050 : CREDITS FOURNITURES SCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Pour l'année scolaire 2019/2020, Monsieur le Maire propose de maintenir les forfaits fournitures scolaires :

- élémentaire : **37.00 € par élève**

- maternelle : **35.00 € par élève**

Cette participation au titre des fournitures scolaires sera attribuée aux enfants de Luitré-Dompierre fréquentant les écoles publiques ou privées des communes voisines sous réserve que cette dépense ne soit pas déjà incluse dans la participation versée par la commune de Luitré-Dompierre au titre des frais de fonctionnement.

La dépense sera versée à chaque établissement au vu de la liste des enfants domiciliés à Luitré et à Dompierre-du-Chemin.

Le Conseil Municipal décide à la suite d'un vote à mains levées (25 votants – 25) de fixer, pour l'année scolaire 2019/2020, les forfaits fournitures scolaires à :

➤ 37 € par élève en élémentaire

➤ 35 € par élève en maternelle

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/051 : VOTE DES TAUX – COMMUNES HISTORIQUES LUITRE ET DOMPIERRE DU CHEMIN

Monsieur le Maire a présenté un projet de budget équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 574 259 €, montant égal au produit attendu figurant sur les états 1259 transmis par les services fiscaux.

Sur proposition de la commission des finances, il est proposé de maintenir les taux de 2019.

LUITRE	2018			2019		
Taxe d'habitation	1 010 000	16,10%	162 610	1 038 000	16,10%	167 118
Taxe foncière (bâti)	971 800	18,38%	178 617	991 700	18,38%	182 274
Taxe foncière (non bâti)	186 800	41,74%	77 970	190 900	41,74%	79 682
TOTAUX			419 197			429 074
Evolution du produit 2018/2019						2.36 %

DOMPIERRE-DU-CHEMIN	2018			2019		
Taxe d'habitation	429 900	15,89%	68 311	436 400	15,89%	69 344
Taxe foncière (bâti)	277 400	17,57%	48 739	286 300	17,57%	50 303
Taxe foncière (non bâti)	60 100	41,66 %	25 038	61 300	41,66%	25 538
TOTAUX			142 088			145 185
Evolution du produit 2018/2019						2.18%

Monsieur le Maire précise que pour 2019, la loi de finances a fixé la revalorisation nationale des bases à 2,2 %.

Après discussion, le Conseil Municipal,

➤ Décide le maintien des taux pour l'année 2019 tels que figurant dans le tableau ci-dessus (25 votants – 25 pour)

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/052 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE PERRAUDET

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Madame Monique GALODÉ** présente le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par **Monsieur Joël MAUPILLÉ, Maire**, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultats reportés	/	319 244.88	383 328.33	/	383 328.33	319 244.88
Opérations de l'exercice	383 968.53	434 028.74	383 946.50	383 328.33	767 915.03	817 357.07
TOTAUX	383 968.53	753 273.62	767 274.83	383 328.33	1 151 243.36	1 136 601.95
Résultats de clôture	/	369 305.09	383 946.50	/	14 641.41	/
Restes à réaliser	/	/	383 946.50	/	14 641.41	/
TOTAUX CUMULES	/	369 305.09	383 946.50	/	14 641.41	/
TOTAUX DEFINITIFS	/	369 305.09	383 946.50	/	14 641.41	/

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus – vote à mains levées : 23 votants – Pour : 23 – Contre 0 – (Le Maire et le Maire délégué s'étant retirés de la salle au moment du vote)

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/053 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE DE JUVIGNE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Madame Monique GALODÉ** présente le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par **Monsieur Joël MAUPILLÉ, Maire**, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultats reportés	1 066.34	/	/	/	1 066.34	/

Opérations de l'exercice	205 807.19	34 000.00	/	/	205 807.19	34 000.00
TOTAUX	206 873.53	34 000.00	/	/	206 873.53	34 000.00
Résultats de clôture	/	172 873.53	/	/	/	172 873.53
Restes à réaliser	/	/	/	/		/
TOTAUX CUMULES	/	172 873.53	/	/		172 873.53
TOTAUX DEFINITIFS	/	172 873.53	/	/	/	172 873.53

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus – vote à mains levées : 23 votants – Pour : 23 – Contre 0 – (Le Maire et le Maire délégué s'étant retirés de la salle au moment du vote)

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/054 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNES HISTORIQUES LUITRE ET DOMPIERRE-DU-CHEMIN – BUDGETS ANNEXES – LOTISSEMENT LE PERRAUDET ET ROUTE DE JUVINGÉ – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

Monsieur le Maire propose d'adopter les comptes de gestion dressés par le Receveur Percepteur.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et des états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/055 : LOTISSEMENT LE PERRAUDET VOTE DU BUDGET 2019

Faisant suite à la présentation des propositions budgétaires pour 2019, il est proposé de procéder au vote du budget lequel peut se résumer ainsi :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **788 725.36 €**

La section d'investissement est votée en suréquilibre – Dépenses **725 073.14 €** - Recettes **788 680.36 €**

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

➤ **Vote (25 votants – 25 pour) le budget 2019 arrêté au montant global de :**

- Dépenses : **1 513 798.50 €**

- Recettes : **1 577 405.72 €**

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/056 : LOTISSEMENT ROUTE DE JUVIGNE - VOTE DU BUDGET 2019

Faisant suite à la présentation des propositions budgétaires pour 2019, il est proposé de procéder au vote du budget lequel peut se résumer ainsi :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **315 892.40 €**

La section d'investissement s'équilibre à la somme de **121 892.40 €**

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

➤ **Vote (25 votants – 25 pour) le budget 2019 arrêté au montant global de 437 784.80 €**

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/057 : PÔLE COMMERCIAL – BAIL COMMERCIAL DE MME LAURA CENIER

Rapporteur M. Jean-Luc PIVETTE

Madame Marie-Claire DUVAL, en sa qualité de gérante de la société dénommée M.C COIFFURE LIMITED, a informé la Commune de Luitré de son intention de cesser son activité pour faire valoir ses droits à la retraite. Après plusieurs mois de recherche, elle a trouvé un repreneur en la personne de Madame Laura CENIER, qui exerce l'activité de coiffeuse. S'agissant d'une première installation d'une part et dans le but de faciliter le démarrage de l'activité d'autre part, les deux parties ont convenu d'une baisse du loyer actuel et d'une progressivité sur 5 ans comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Salon de coiffure			Réserve		Total Annuel HT	Loyer mensuel HT
2019	50 € x 46.70 m ²	2 335.00 €	15 € x 22.75 m ²	341.25 €	2 676.25 €	223.02 €
2020	55 € x 46.70 m ²	2 568.50 €	15 € x 22.75 m ²	341.25 €	2 909.75 €	242.48 €
2021	60 € x 46.70 m ²	2 802.00 €	20 € x 22.75 m ²	455.00 €	3 257.00 €	271.42 €
2022	65 € x 46.70 m ²	3 035.50 €	20 € x 22.75 m ²	455.00 €	3 490.50 €	290.88 €
2023	70 € x 46.70 m ²	3 269.00 €	20 € x 22.75 m ²	455.00 €	3 724.00 €	310.33 €
2024	75 € x 46.70 m ²	3 502.50 €	25 € x 22.75 m ²	568.75 €	4 071.25 €	339.27 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Luc PIVETTE le Conseil Municipal,

- **Adopte le montant du loyer mensuel et sa progressivité tel que défini dans le tableau ci-dessus,**
- **Autorise le Maire à signer le bail commercial à intervenir entre la Commune de Luitré-Dompierre et Madame Laura CENIER, lequel prendra effet au 1^{er} mai 2019.**



Vu, le Maire,

Joël MAUPILLÉ